

COMITE HYGIENE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL – Séance du 6 janvier 2022
Relevé de conclusions

Objet	Points soumis à consultation		
	Observations	Votes	Avis exprimé

Points soumis à consultation			
Pôle Formation et Vie Etudiante (PFVE) : évolutions organisationnelles	<p>L'objectif des évolutions en cours ou déjà conduites est de faire évoluer et de consolider l'organisation du Pôle formation afin de la rendre effective, dans sa nouvelle version, à la rentrée 2022, au regard des observations émises par le consultant de la CPU.</p> <p>Ces ajustements viendront compléter les mesures déjà mises en place en 2019 à l'issue de l'audit qui avait été conduit au sein de la structure.</p> <p>Ils seront réalisés de manière participative et collaborative avec les personnels de l'unité et les différents acteurs concernés (composantes, pôle recherche,...) et doivent permettre d'aboutir à un organigramme compréhensible de tous.</p> <p>Les axes de réflexion se trouvent concentrer autour de la création d'une direction de la vie étudiante dissociée du Pôle formation, l'amélioration de la structuration et du pilotage de la direction « études, formation professionnelle et alternance » (diverses options sont envisageables), la nécessité de préciser et de mettre en œuvre le pôle « développement de la formation ».</p> <p>La mise en place d'outils de pilotage via un service dédié apparaît également indispensable comme l'élaboration de procédures claires, la nécessité de renouer un lien avec les composantes ainsi que la redéfinition du management du pôle</p>	<p><u>Pour</u> : 3 SNPTES, 3 UNSA, 2 FSU, 0 FO <u>Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 0</p>	Vote à l'unanimité des voix exprimées

<p>QVT et risques psycho-sociaux (RPS) : dispositif et procédure de prise en charge et de traitement des signalements effectués par les agents</p>	<p>L'objectif du dispositif est de permettre l'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels de l'Université de Limoges confrontés à des situations de mal-être et/ou de souffrance au travail afin de rétablir des conditions de travail conformes aux attendus réglementaires, lorsque celles-ci viennent à se dégrader.</p> <p>Le processus d'accompagnement mis en place s'organise autour de 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une phase de prise en charge de chaque signalement par une équipe RPS, selon un circuit confidentiel et court ; - une phase de traitement de toutes les situations signalées par une cellule RPS travaillant en mode hybride : une étape consultative conduite par des acteurs internes à l'établissement et une étape décisionnelle animée par des acteurs externes ; - une phase de prise de décision par la Gouvernance sur la base des recommandations émises par la cellule RPS, assorti d'une procédure de mise en œuvre et de suivi de celle-ci. <p>A chaque phase de prise en charge et de traitement des situations déclarées, correspondent des intervenants différents issus de l'Université ou extérieurs à l'établissement. L'ensemble de ces acteurs répond à des engagements de confidentialité des situations qui leur sont soumises.</p>	<p><u>Pour</u> : 3 UNSA, 2 FSU, 0 FO <u>Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 3 SNPTEs</p>	<p>Vote à la majorité des voix exprimées</p>
---	---	---	--

Points d'information	
<p>Politique bâimentaire : point sur les travaux du bâtiment J (Campus de La Borie)</p>	<p>Un état détaillé des opérations réalisées depuis 2016 ou restant à conduire en vue de l'amélioration du bâtiment J de la FST est présenté.</p>